

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les principaux droits et devoirs de tous les membres du club de Vélo Passion Moyeuivre.

Tous les licenciés et les 2 parents ou le représentant légal des enfants mineurs licenciés doivent signer ce présent règlement, s'engageant ainsi à en respecter les principes fondateurs.

Le renouvellement de la licence l'année suivante implique l'acceptation de tout ce règlement.

Tout cycliste membre de Vélo Passion Moyeuivre doit le respect à ses camarades de club, afin que les randonnées ou les sorties organisées se déroulent dans la meilleure ambiance possible.

Les membres du comité directeur ont la possibilité d'interdire à une personne de participer à une randonnée ou à toutes autres sorties gérées par le club, s'ils jugent son attitude incompatible avec le bon déroulement de la vie du club.

Le cycliste se doit de respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition par la municipalité et par le club.

Les enfants mineurs, que le comité jugera apte à rouler avec les adultes doivent remplir une autorisation parentale.

Le port du casque est obligatoire sur toutes les sorties cyclistes (randonnées, sorties communes, courses...)

Le cycliste doit prévoir son matériel de réparation, ses ravitaillements solides et liquides, et disposer d'un matériel en bon état (pneus, freins...) ainsi que le n° de téléphone de la personne à joindre en cas d'urgence.

Il est obligatoire, à tous les licenciés du club de participer au minimum à deux manifestations dans l'année organisées par nos fédérations.

Chaque membre du club s'investira suivant ses possibilités dans toutes les activités et manifestations organisées par le club.

Les membres actifs payent une cotisation renouvelable chaque année, son montant est fixé par le comité avant le début de chaque saison.

En cas de démission ou éventuellement en cas de radiation la cotisation reste acquise au club.

Les membres reçus dans le courant de l'année payent la totalité du prix.